

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° PP-2022-33 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 1297-2020 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 4.1.3, L'ANNEXE 1 : TERMINOLOGIE ET L'ANNEXE 3 : GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE A-102

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 4.1.3 « Orientation et calcul de la façade principale » est modifié par le remplacement, dans le sixième alinéa, du chiffre « 3 » par « 3,7 ».
2. L'annexe 1 : « Terminologie » est modifié par le remplacement, au terme « Mur avant », de la première phrase, par la suivante :

« Mur extérieur du bâtiment principal donnant sur une rue, sauf dans le cas d'un terrain partiellement enclavé; la ligne de ce mur peut être brisée ».
3. L'annexe 3 : « Grille des spécifications », à la grille correspondant à la zone A-102, est modifié par :
 - L'ajout des usages C2-03, C2-04, C2-06, C2-10, C2-13 et C2-14 dans la section « Usages spécifiquement interdits », de la classe suivante : « C2 – Commerce local »;
 - L'ajout dans la section « Usage principal », de la classe suivante : « C3 - : Service personnel et professionnel »;
 - L'ajout dans la section « Usage principal », de la classe suivante : « C4 - : Restauration »;
 - L'ajout de l'usage C8-04 dans la section « Usages spécifiquement autorisés », de la classe suivante : « C8 – Station-service »;
 - L'ajout des usages C10-01 et C10-08 dans la section « Usages spécifiquement autorisés », de la classe suivante : « C10 – Commerce artériel lourd ».

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion	1 ^{er} novembre 2022
Adoption du premier projet de règlement n° PP-2022-33, résolution n° 273-11-22	1 ^{er} novembre 2022
Adoption du second projet de règlement n° SP-2022-xx, résolution n° xx-12-22	
Adoption du règlement, résolution n° xx-xx-22	
Certificat de conformité de la MRC / Entrée en vigueur	
Avis public / Publication du règlement	
Numéro séquentiel	660643